

II - État consolidé des engagements pris ou repris par une mutuelle ou une union se substituant à d'autres organismes mutualistes établi sur la base du dernier exercice disponible (normes sociales, en euros)

ENGAGEMENTS	PROVISIONS MATHEMATIQUES et de gestion		AUTRES PROVISIONS techniques *		TOTAL DES PROVISIONS techniques (en euros)	
	brutes	nettes	brutes	nettes	brutes	nettes
Opérations non-vie						
Soins de santé						
Indemnités journalières						
Invalidité- dépendance						
Chômage						
Décès accidentel						
Autres garanties (à préciser)						
Total des provisions correspondant aux engagements non liés à la durée de la vie humaine (en euros)						
Opérations vie						
Décès toutes causes						
Rentes de survivants						
Retraite						
Épargne						
Autres garanties (à préciser)						
Total des provisions correspondant aux engagements liés à la durée de la vie humaine (en euros)						
Total (en euros)						
*Opérations vie : participation aux excédents, aléas financiers, frais d'acquisition, capitalisation, exigibilité, égalisation. Opérations non- vie : cotisations non acquises et risques en cours (liées aux cotisations perçues d'avance), capitalisation, prestations à payer, risques croissants, exigibilité, égalisation, réassurance d'opérations vie.						

Montant des capitaux sous risques (total des garanties décès souscrites)

Montant avant cession en réassurance	Montant après cession en réassurance

NB : Les provisions doivent être justifiées par des études actuarielles jointes au dossier, réalisées par des personnes dont la qualification et les diplômes seront indiqués. Ces études doivent signaler les éléments à partir desquels elles ont été établies, notamment les effectifs de cotisants et de prestataires, les tarifs, les montants de prestations, les tables et les taux d'actualisation.